

Ce document contient de l'information clé sur le Fonds de placement à court terme Integra. Vous trouverez plus d'information sur le Fonds dans le prospectus simplifié. Demandez un exemplaire à votre conseiller, communiquez avec Integra Capital Limited au 1-800-363-2480 ou par courriel à contactus@Integra.com ou encore, visitez notre site web au www.INTEGRA.com

BREF APERÇU

Date de création :	14 août 1992
Valeur totale du Fonds (au 31 juillet 2011) :	22 247 118 \$
Ratio des frais de gestion (RFG) :	1,03 %

Gestionnaire de portefeuille :	Gryphon Investment Counsel Inc.
Placement minimal initial :	10 000 \$
Placement minimal supplémentaire :	100,00 \$
Fréquence de distributions :	Quotidiennement

DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL ?

L'objectif du Fonds vise à procurer un taux de rendement stable sur une période de placement de courte durée. Les tableaux ci-dessous illustrent un aperçu du Fonds au 31 juillet 2011. Les titres contenus dans le portefeuille changeront.

Principaux titres au 31 juillet 2011

GOUV. DU CANADA 0.00%, BON DU TRÉSOR, 08/12/2011 DOLLAR CANADIEN
GOUV. DU CANADA 0.00%, BON DU TRÉSOR, 27/10/2011
GOUV. DU CANADA 0.00%, BON DU TRÉSOR, 04/08/2011
GOUV. DU CANADA 0.00%, BON DU TRÉSOR, 15/09/2011

Pourcentage total des principaux titres : 100,0 %
Nombre de titres détenus : 5



Répartition de l'actif au 31 juillet 2011

■ Espèces et quasi-espèces	100,0 %
----------------------------	---------

Caractéristiques au 31 juillet 2011

Durée moyenne à l'échéance (années)	0,176
Rendement moyen à échéance (%)	1,011

COMMENT LE FONDS A-T-IL PERFORMÉ ?

Cette section vous montre le rendement du Fonds durant les 10 dernières années. Les rendements sont après avoir déduit les frais. Ces frais réduisent le rendement du fonds.

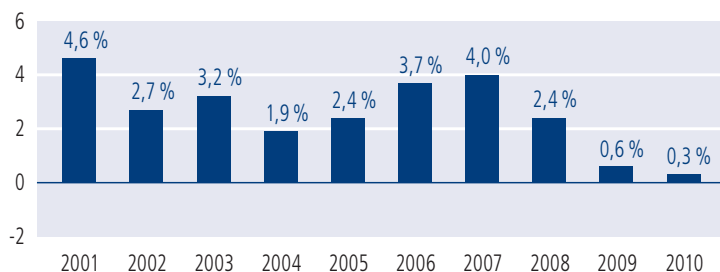
Il est important de noter que le rendement antérieur n'est pas indicatif du rendement futur. De plus, le rendement réel après impôt dépendra de votre situation fiscale.

Rendement moyen

Un investisseur ayant investi 1 000 \$ dans ce Fonds il y a 10 ans aura aujourd'hui 1 258 \$. Ce montant correspond à un rendement annuel composé de 2,3 %.

Rendements annuels

Ce diagramme montre le rendement annuel du Fonds au cours des 10 dernières années. Le Fonds n'a pas perdu de sa valeur durant chacune des 10 années.



CE FONDS EST-IL RISQUÉ ?

Quand vous investissez dans un fonds de placement, la valeur de votre portefeuille peut augmenter, mais aussi diminuer. Integra Capital Limited a classé le risque de ce Fonds en tant que faible. Pour une description plus détaillée des risques propres au Fonds, veuillez vous référer au prospectus simplifié.



Y A-T-IL DES GARANTIES ?

Comme la plupart des fonds de placement, ce Fonds n'offre pas de garantie. Il est possible que vous ne recevez pas le montant investi.

QUI DEVRAIT INVESTIR DANS CE FONDS ?

Ce Fonds peut convenir à l'épargnant:

- Qui cherche des occasions de placement dans les bons du Trésor du gouvernement du Canada et les effets de commerce de sociétés

N'investissez pas dans ce Fonds si vous avez des attentes élevées quant à la croissance. **Avant d'investir, il serait important de considérer l'interaction qu'aura le Fonds avec votre portefeuille existant ainsi qu'avec votre tolérance au risque.**

L'ASPECT FISCAL

En général, vous devrez payer l'impôt sur le revenu pour tout gain créé dans un fonds. Le montant à payer dépend des règlements fiscaux locaux et du fait que vous détenez ou non ce fonds dans un compte enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte épargne libre d'impôt.

Fait à noter que si vous détenez le fonds dans un compte non-enregistré, les distributions du Fonds seront incluses dans le revenu taxable, indépendamment du fait qu'elles soient reçues en argent ou réinvesties.

QUELS SONT LES FRAIS?

Les tableaux ci-dessous présentent les frais et dépenses que vous pourriez avoir à payer pour acheter, détenir ou vendre des parts du Fonds de placements à court terme Integra.

Frais de souscription

Le Fonds de placement à court terme Integra est un fonds « sans frais d'acquisition », ce qui signifie que lorsque vous achetez des parts du Fonds de placement à court terme Integra directement de nous vous ne payez aucuns frais de souscription; vous ne payez aucuns frais d'achat, de substitution ou de rachat. Si vous achetez des parts par l'entremise d'un autre courtier inscrit, on pourrait vous imputer des frais d'achat, de substitution ou de rachat. Ces frais seraient négociés entre vous et votre courtier.

Dépenses du Fonds

Vous ne payez pas ces dépenses directement. Elles réduisent le rendement du Fonds. Au 31 décembre 2010, les frais d'exploitation et les frais d'opérations en plus des frais de gestion de placement maximums (dont les rendement ne tiennent pas compte) étaient de 1,03 %, ce qui correspond à 10,30 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en tant que % de la valeur du fonds)
Ratio des frais de gestion (« RFG ») – Il s'agit du total des frais de gestion maximums et des dépenses d'exploitation du fonds. Les frais de gestion sont payés directement par l'épargnant. Les frais de gestion maximums, avant l'application des taxes et exprimés en % des actifs sous gestion, sont de 0,75 %. Les dépenses d'exploitation payées par le fonds sont de 0,28 %.	1,03 %
Ratio des frais d'opérations (« RFO ») – Il s'agit des frais de transactions payées par le fonds.	0,00 %
Frais du fonds (il s'agit de la somme des dépenses d'exploitation et des frais d'opérations du fonds).	0,28 %

Autres frais

Frais	Frais payables par vous
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à 2 % du prix de rachat si vous rachetez dans les 90 jours suivant l'achat. Ces frais sont versés au Fonds.

ET SI JE CHANGE D'IDÉE?

En vertu de la législation sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit de :

- résoudre un contrat d'achat de titres d'organismes de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié; ou
- résilier toute souscription dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander l'annulation du contrat d'achat de parts d'un organisme de placement collectif, ou des dommages-intérêts par suite d'opérations de placement effectuées avec un prospectus simplifié, une notice annuelle ou des états financiers contenant des informations fausses ou trompeuses sur l'organisme de placement collectif. Ces diverses actions doivent habituellement être exercées dans des délais déterminés.

Pour obtenir plus d'information, référez-vous à la législation sur les valeurs mobilières de votre province ou votre territoire, ou consultez un avocat.

RENSEIGNEMENTS

Communiquez avec Integra Capital Limited ou votre conseiller pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié du Fonds et tout autre document relatif aux informations à divulguer. Ces documents et le document intitulé Aperçu du fonds représentent les documents légaux du Fonds.

Integra Capital Limited Téléphone : (905) 829-1131
2020 Winston Park Drive Sans frais : 1-800-363-2480
Suite 200 Courriel : contactus@integra.com
Oakville, Ontario L6H 6X7 www.integra.com